

# CONDITIONS D'ADMISSION AUX FILIÈRES DE MATURITÉS DU SECONDAIRE II GÉNÉRAL OU PROFESSIONNEL

## APPRENTISSAGE PUIS MATURITÉ PROFESSIONNELLE POST CFC

## MATURITÉ PROFESSIONNELLE INTEGREE

pendant le CFC en apprentissage dual ou en école des métiers (commerce, EPCA, EPTM, EDHEA)

## ECOLE DE CULTURE GÉNÉRALE AVEC MATURITÉ SPÉCIALISÉE

## LYCÉE - COLLÈGE MATURITÉ GYMNASIALE

L'admission en apprentissage est possible pour tous les élèves dès 15 ans révolus. Des conditions particulières existent dans certains domaines.

Pour la maturité professionnelle, il faut :

### CFC obtenu et

soit remplir les conditions de fin de 11CO (cf colonne à droite, lignes 1 et 2)

soit réussir un examen d'admission fixé par le Département portant au minimum sur les branches français, mathématiques, allemand; un cours préparatoire peut être proposé en vue de l'examen d'admission

soit admission sur dossier par la direction, tenant compte des résultats obtenus au CFC et/ou dans d'autres formations

Des conditions particulières régissent l'admission dans l'orientation «Economie et services», type économie - détails sur [www.epcasion.ch](http://www.epcasion.ch).

**4 niveaux I**  
dont 3 niveaux I  $\geq 4.0$

**3 niveaux I et 1 niveau II**  
dont 2 niveaux I  $\geq 4.0$   
et 1 niveau II  $\geq 4.5$

**2 niveaux I et 2 niveaux II**  
2 niveaux I  $\geq 4.0$   
1 niveau II  $\geq 5.0$   
et 1 niveau II  $\geq 4.5$

**1 niveau I et 3 niveaux II**  
1 niveau I  $\geq 4.0$   
2 niveaux II  $\geq 5.0$   
et 1 niveau II  $\geq 4.5$

**4 niveaux II**  
3 niveaux II  $\geq 5.0$   
et 1 niveau II  $\geq 4.5$

**4 niveaux I**  
dont 3 niveaux I  $\geq 4.0$

**3 niveaux I et 1 niveau II**  
dont 2 niveaux I  $\geq 4.0$   
et 1 niveau II  $\geq 4.5$

**2 niveaux I et 2 niveaux II**  
dont 1 niveau I  $\geq 4.0$   
et 1 niveau II  $\geq 5.0$   
et 1 niveau II  $\geq 4.5$

**1 niveau I et 3 niveaux II**  
2 niveaux II  $\geq 5.0$   
et 1 niveau II  $\geq 4.5$

**4 niveaux II**  
3 niveaux II  $\geq 5.0$   
et 1 niveau II  $\geq 4.5$

**4 niveaux I**  
dont 3 niveaux I  $\geq 4.0$

**3 niveaux I et 1 niveau II**  
dont 2 niveaux I  $\geq 4.0$   
et 1 niveau II  $\geq 5.0$

**4 niveaux I**  
dont 3 niveaux I  $\geq 4.5$   
et 1 niveau I  $\geq 4.0$   
moyenne générale  $\geq 4.5$

Avoir obtenu le diplôme du CO (= moyenne générale  $\geq 4.0$  et trois disciplines à niveaux  $\geq 4.0$ ) et répondre aux exigences ci-dessus

## APRÈS LA 11CO

## APRÈS LA 10CO

L'Ecole préprofessionnelle EPP (p.17) permet également d'accéder aux maturités professionnelles et aux écoles de culture générale (maturité spécialisée) si le certificat EPP est réussi avec une moyenne finale de 4.8 dans le premier groupe et une moyenne générale de 4.5.

# FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

## APPRENTISSAGE AFP - CFC MATURITÉ PROFESSIONNELLE

L'apprentissage est une formation professionnelle initiale qui permet d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à l'exercice d'une **profession**.

La filière classique de l'apprentissage est celle de la formation en entreprise (apprentissage dual) qui permet d'obtenir un **Certificat fédéral de capacité CFC** en 3 ou 4 ans.

Dans quelques filières, la première année se fait en école.

Pour certaines professions, il est possible d'effectuer la formation en école de métiers.

ECOLE DE MÉTIERS

page  
8

Les jeunes dont les aptitudes sont essentiellement pratiques et qui ne présentent pas les compétences scolaires nécessaires pour accomplir un CFC directement peuvent obtenir une **Attestation de formation professionnelle AFP**.

L'**AFP** permet de travailler ou de poursuivre sa formation afin d'acquérir un CFC (admission en 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année).

### QUE FAIRE APRÈS UN CFC ?

Le certificat fédéral de capacité CFC est la **porte d'entrée directe dans le monde du travail**.

Après quelques années d'expérience professionnelle, l'apprentissage permet également d'envisager la poursuite d'une **formation professionnelle supérieure**:

EXAMEN PROFESSIONNEL  
Brevet fédéral

EXAMEN PROFESSIONNEL SUPÉRIEUR  
Diplôme fédéral

page  
20

ECOLE SUPÉRIEURE  
ES

page  
21

### MATURITÉ PROFESSIONNELLE MP

Si les résultats scolaires obtenus au CO le permettent, le CFC peut être complété par une **Maturité professionnelle MP**, qui ouvre la porte des Hautes écoles spécialisées HES. La filière HES doit correspondre au domaine du CFC suivi et peut être soumise à des conditions supplémentaires (procédure de régulation).

La **Maturité professionnelle MP** est possible pendant l'apprentissage dans certaines professions, soit en dual (l'accord de l'employeur est nécessaire), soit en école de métiers.

Elle peut également être effectuée après l'obtention du CFC, en un an à plein temps. Dans certaines filières, selon le nombre de candidats, une offre en deux ans en emploi est parfois possible.

Des cours de préparation adaptés aux MP sont organisés le samedi matin durant une année à l'Ecole professionnelle commerce et artisanat de Sion:

[www.epcasion.ch](http://www.epcasion.ch)

> Sections > Maturités professionnelles

Les élèves qui souhaitent effectuer un apprentissage dual doivent dans certains cas effectuer des tests d'aptitudes organisés par les entreprises ou les associations professionnelles.

[www.vs.ch/agendaOSP](http://www.vs.ch/agendaOSP)

**Ecole professionnelle**  
agriculture, Châteauneuf - [www.vs.ch/agriculture](http://www.vs.ch/agriculture)

artisanat et service communautaire, Martigny et Châteauneuf - [www.epasc.ch](http://www.epasc.ch)

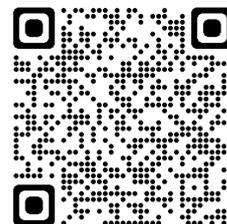
commerce et artisanat, Sion - [www.epcasion.ch](http://www.epcasion.ch)

technique et des métiers, Sion - [www.eptm.ch](http://www.eptm.ch)

Ecoles de métiers pages 8 et 9

Passerelle MP/Uni [www.lyca.ch](http://www.lyca.ch)

[www.orientation.ch](http://www.orientation.ch)



## MATURITÉ PROFESSIONNELLE MP

Toutes les orientations suivent des **branches fondamentales** (Français, Allemand, Anglais, Mathématiques), des **branches complémentaires** (Histoire et institutions politiques + Technique et environnement ou Economie et droit) et des **branches spécifiques** à chaque orientation (voir ci-dessous).

### MP ARTS VISUELS ET ARTS APPLIQUÉS

Peut se faire après un CFC ou intégrée à l'Ecole de design et haute école d'art édhea

Arts appliqués, art et culture - Information et communication.

### MP ÉCONOMIE ET SERVICES

Type ECONOMIE - Peut se faire après un CFC de commerce ou intégrée à l'Ecole des métiers du commerce EC ou durant l'apprentissage dual.

Type SERVICES - Peut se faire uniquement après un CFC (vente, services ou restauration).

Finances et comptabilité - Economie et droit.

### MP SANTÉ ET SOCIAL

Peut se faire après un CFC.

Sciences sociales - Sciences naturelles (santé) ou Economie et droit (social).

### MP TECHNIQUE ARCHITECTURE SCIENCES DE LA VIE

Peut se faire après un CFC ou intégrée à l'Ecole des métiers technique EPTM ou durant l'apprentissage dual.

Mathématiques - Sciences naturelles.

### MP NATURE PAYSAGE ET ALIMENTATION

Cette orientation n'est pas proposée en Valais.

Chimie, physique - Biologie, écologie.

Pour suivre une filière MP hors canton, il faut faire une demande d'autorisation auprès du Service cantonal de la formation professionnelle:

[www.vs.ch/sfop](http://www.vs.ch/sfop) > avant l'apprentissage > formation hors canton

## QUE FAIRE APRÈS UNE MATURITÉ PROFESSIONNELLE ?

La maturité professionnelle permet l'admission dans une haute école spécialisée HES dans le domaine du CFC. Certaines filières sont régulées (places limitées) et signalées par une \*. Un changement de domaine est possible à condition d'effectuer l'expérience du monde du travail ou une passerelle dans le domaine visé.

La HES-SO et la HES bernoise proposent des filières en français.

### HAUTE ÉCOLE SPÉCIALISÉE HES-SO Design et arts visuels\*

Architecture d'intérieur - Arts visuels - Communication visuelle - Conservation - Design industriel et de produits

### HAUTE ÉCOLE SPÉCIALISÉE HES-SO Economie et services

Droit économique - Economie d'entreprise - Hôtellerie et professions de l'accueil\* - Information documentaire  
Information science - Informatique de gestion  
International Business Management - Tourisme

### HAUTE ÉCOLE SPÉCIALISÉE HES-SO Santé

Ergothérapie\* - Nutrition et diététique\* - Ostéopathie\*  
Physiothérapie\* - Sage-femme\* - Soins infirmiers -  
Technique en radiologie médicale

### HAUTE ÉCOLE SPÉCIALISÉE HES-SO Travail social\*

Travail social

### HAUTE ÉCOLE SPÉCIALISÉE HES-SO Ingénierie et architecture

Chimie et sciences de la vie - Construction et environnement - Technologies industrielles -  
Technologies de l'information et de la communication

Examen complémentaire  
**PASSERELLE**  
accès régulier 25 places

UNIVERSITÉ

## Se former en entreprise

*apprentissage dual*

Pour certaines professions, des **tests d'aptitudes** sont organisés par des entreprises ou des associations professionnelles. Voir sur [www.vs.ch/agendaOSP](http://www.vs.ch/agendaOSP)

Il faut obligatoirement trouver une place d'apprentissage auprès d'une entreprise autorisée à former:

- rédiger un CV et une lettre de motivation (brochure sur [www.vs.ch/osp](http://www.vs.ch/osp) > Nos publications)
- consulter les places libres sur [www.orientation.ch/apprentissage](http://www.orientation.ch/apprentissage)
- activer les ressources de son réseau (famille, amis, etc.)
- Répondre aux offres parues dans les journaux, faire des offres spontanées, ou insérer une annonce dans un journal.



- 3 à 4 jours par semaine de travail dans l'entreprise
- 1 à 2 jours de cours professionnels
- Plusieurs jours ou semaines de cours interentreprises
- 5 semaines de vacances pour les apprentis-e-s de moins de 20 ans
- Un salaire

## CONDITIONS D'ADMISSION

## Se former en école de métiers

L'admission en école de métiers est soumise à des exigences variables selon les écoles (notes, délais d'inscription, ...). Plus d'infos sur [www.orientation.ch/formation](http://www.orientation.ch/formation) et [www.vs.ch/agendaOSP](http://www.vs.ch/agendaOSP)

Le nombre de places est limité pour certaines écoles de métiers. La procédure d'inscription est différente pour chaque école. Consulter les informations sur [www.orientation.ch/formation](http://www.orientation.ch/formation)

*Si la formation en école de métiers est proposée par un établissement hors canton, il faut impérativement effectuer une demande d'autorisation auprès du Service cantonal de la formation professionnelle (directives sur [www.vs.ch/sfop](http://www.vs.ch/sfop)) ou s'informer auprès des psychologues conseillers ou conseillères en orientation*

- Formation à plein temps en école, avec des ateliers pratiques et des stages (dans certains cas, 1<sup>re</sup> année en école puis intégration en entreprise)
- Vacances scolaires
- Pas de salaire (certains stages sont parfois rétribués)

## TROUVER UNE PLACE

## ORGANISATION DE LA FORMATION

## S'informer, faire des stages

Interroger ses parents, son entourage, discuter du projet en famille, permet de se faire une meilleure idée du monde professionnel.

Compléter ses informations par des recherches sur [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch) et [www.vs.ch/orientation](http://www.vs.ch/orientation).

S'informer auprès du psychologue conseiller ou de la psychologue conseillère en orientation de son école.

Dès la 9CO, s'inscrire aux séances du Passeport Info: [www.vs.ch/pi](http://www.vs.ch/pi).

Participer à des journées portes ouvertes / visites d'entreprise: [www.vs.ch/agendaOSP](http://www.vs.ch/agendaOSP)

Consulter la plateforme [www.echallenge.ch](http://www.echallenge.ch) mise en place dans le but de préparer les élèves à la visite du salon Your Challenge. Des exercices facilitent la découverte des métiers au travers de quiz, d'images et d'extraits vidéos repris du site [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch).

Confirmer son choix professionnel et vérifier ses intérêts, ses motivations et ses capacités sur le terrain, en effectuant des stages. Remplir un guide de stage (disponible auprès des enseignants EDC ou au bureau de l'orientation).



## Allergies

Un tiers des jeunes a une prédisposition aux allergies. Pour les élèves qui ont eu, dans leur enfance, des épisodes allergiques (asthme, eczéma, etc.) ou qui ont des parents allergiques, il est vivement conseillé de faire un bilan allergologique chez un ou une médecin spécialiste avant de se lancer dans un métier à risque. Les domaines à risque sont les suivants:

- élevage, vétérinaire (animaux),
- boulangerie (farines),
- coiffure (colorants, décolorants),
- industrie du plastique et caoutchouc,
- maçonnerie (chrome dans le ciment),
- mécanique (huiles de coupe),
- menuiserie (poussières de bois),
- peinture (vernis, solvants, adhésifs),
- professions soignantes (latex, désinfectants).

► **Trouver un-e médecin spécialiste**

[www.ssai.ch](http://www.ssai.ch) > Patients  
[www.doctorfmh.ch](http://www.doctorfmh.ch)